



FR

COMMISSION DES FINANCES
91^{ème} session
Réunion à distance, 25 mars 2021

UNIDROIT 2021
F.C. (91) 5
Original: anglais
avril 2021

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 91^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue via Zoom le 25 mars 2021.

Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Le *Président* a ouvert la session et il a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission des Finances (pour une liste complète des participants, voir l'Annexe). Il a invité le Secrétaire Général à prendre la parole pour quelques remarques d'introduction.

3. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission. Il les a félicités de leur nomination récente pour un mandat de trois ans, commençant le 1^{er} janvier 2021, et il les a remerciés d'avoir accepté de participer aux travaux de la Commission. Il a annoncé avec satisfaction que la situation financière de l'Institut était saine, malgré les graves difficultés rencontrées en 2020 en raison de la pandémie. L'Institut avait clôturé l'année 2020 avec un surplus de près de 380.000,00 €, ce qui constituait un amortisseur très précieux. Il a signalé l'arrivée imminente d'un fonctionnaire junior (JPO) de Chine pour un ou deux ans, ainsi que d'un membre détaché à plus court terme du Gouvernement de Hong Kong et la création d'une nouvelle Chaire Banque d'Italie-UNIDROIT, en grande partie financée par la Banque d'Italie et qui permettrait à un expert de travailler à Rome sur les projets de l'Institut pendant un an. Il a souligné que le Secrétariat était en train d'augmenter les effectifs de son personnel en cherchant d'obtenir des financements extrabudgétaires plutôt que d'augmenter le budget.

4. Le *Président* a félicité le Secrétaire Général et le Secrétariat pour le recrutement d'un nouveau fonctionnaire (JPO) financé par la Chine ainsi que pour les divers détachements - ce qui illustre l'excellente santé d'UNIDROIT qui continue d'attirer des talents et des compétences dans le domaine de l'harmonisation du droit privé.

Point n°2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour([F.C. \(91\) 1](#))

5. Le *Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a donné la parole pour tout commentaire.

6. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a indiqué qu'il souhaitait soulever la question de l'éthique au sein des organisations intergouvernementales au Point 6 de l'ordre du jour.

7. *L'ordre du jour a été adopté, tel que proposé au document F.C. (91) 1 avec l'ajout de la question soulevée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au Point n°6.*

Point n°3 de l'ordre du jour: Projet de Budget 2022 – Premières estimations (F.C. (91) 2 rév.)

8. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (91) 2, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

9. Le *Secrétaire Général* a rappelé le processus conduisant à l'élaboration du Budget: un document est d'abord préparé avec les premières estimations qui seront modifiées en fonction des commentaires des membres de la Commission des Finances; il est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Direction puis transmis aux Etats membres pour qu'ils fassent part de leurs commentaires; il revient à la Commission des Finances lors de la réunion d'automne pour commentaires et approbation avant d'être envoyé à l'Assemblée Générale pour approbation finale. Le projet de Budget 2022 avait été élaboré se basant sur le fait que la pandémie serait maîtrisée d'ici 2022 - mais cela dépendrait, en définitive, de l'évolution de la situation.

10. En ce qui concernait les recettes, le Secrétariat a proposé un montant total de 2.335.000,00€ pour l'année 2022, représentant une légère diminution par rapport au montant qui avait été autorisé dans le cadre du Budget 2021, et ce, en raison d'un paiement extraordinaire d'arriérés par le Gouvernement de la Belgique budgété en 2021. Le montant indiqué pour les recettes provenant des contributions des Etats membres n'avait subi aucune modification en raison des demandes de suspension temporaire de l'application du Tableau des contributions, soulignant que les recettes seraient probablement inférieures si des Etats membres, comme le Brésil et l'Argentine, demandaient et obtenaient à nouveau de l'Assemblée Générale une suspension temporaire d'un an. Le Secrétaire Général a encouragé tous les Etats membres à s'acquitter de leurs obligations de paiement des arriérés. Quant aux revenus tirés de la vente des publications, il a souligné que la quatrième édition du Commentaire officiel du Protocole aéronautique par Sir Roy Goode pourrait contribuer à une augmentation des ventes. Enfin, concernant les revenus extraordinaires relatifs au remboursement par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique des impôts fédéraux, nationaux et municipaux redevables par un ressortissant américain nommé au Secrétariat d'UNIDROIT, il n'était pas prévu de paiement à cet égard en 2022 en raison du départ du juriste concerné en 2019.

11. En ce qui concernait les dépenses, le Secrétariat se basait sur l'hypothèse d'un retour à la normale (avant la pandémie) en 2022, avec les déplacements plus fréquents de nombreux experts à l'Institut et les missions des fonctionnaires, ce qui impliquerait un retour aux niveaux antérieurs des dépenses au titre du Chapitre 1 - Frais de réunions et de déplacements. Plus précisément à l'article 4 (Comités d'experts), et peut-être aussi à l'article 5 (Missions et promotion des travaux), les lignes budgétaires prévues pourraient en effet sous-estimer les dépenses réelles nécessaires car l'Institut n'avait pas moins de six projets en cours dans le cadre du nouveau Programme de travail (2020-2022). Le mandat de l'Institut étant la rédaction de textes législatifs par des experts, le Secrétariat pourrait demander à la Commission des Finances l'autorisation, lors de la réunion d'automne, d'utiliser une partie du surplus à cette fin. Le Secrétariat prévoyait une diminution de 10.000,00 € à l'article 6 (Interprètes), considérant la baisse des dépenses observées au cours de l'année 2020.

12. En ce qui concernait le Chapitre 2 - Appointements et indemnités à titre de rémunération - et le Chapitre 3 - Charges sociales -, des augmentations de 26.129,00 € et de 19 578,00 € respectivement avaient été prévues qui reflétaient les augmentations conformément à l'échelle des salaires des Nations Unies. Les lignes budgétaires relatives aux traitements et à la sécurité sociale avaient été réduites en 2017, mais l'impact de ces réductions n'avait pas été perceptible en raison de changements au sein du personnel entre 2016 et 2019. Des économies considérables avaient notamment été réalisées pendant la période de vacance du poste de Secrétaire Général durant laquelle l'impact des augmentations des traitements et de sécurité sociale dues aux promotions et aux augmentations au sein d'un même échelon était passé inaperçu. Cependant, une fois les effectifs

au complet en décembre 2019, ces lignes budgétaires avaient augmenté, ce qui expliquait pourquoi 2020 - 2021 a été l'année où l'impact de l'effectif complet de personnel avait été perçu. Les augmentations sont une conséquence directe de la décision de l'Assemblée Générale d'adopter le barème des salaires des Nations Unies, qui prévoit une augmentation annuelle ou tous les deux ans des traitements au sein d'un même échelon, un fait qui échappe à la décision du Secrétaire Général ou de la Commission des Finances. Ce nouveau système de rémunération entraînerait chaque année des coûts croissants pour l'Institut en termes de salaire et de sécurité sociale. Il faudrait y faire face, soit en réduisant les dépenses relatives au personnel (en ne remplaçant pas le personnel qui part à la retraite ou qui quitte son poste), soit en augmentant les recettes avec l'adhésion de nouveaux Etats membres et d'autres sources de revenus extrabudgétaires. Ces augmentations des traitements et des dépenses de sécurité sociale expliquaient également un certain nombre des réductions proposées dans d'autres lignes du Budget. Enfin, le Secrétaire Général a noté que ces augmentations pourraient être absorbées grâce au surplus dont bénéficie l'Institut. Toutefois, il était préférable d'utiliser cette réserve pour réaliser ses fonctions essentielles, à savoir la rédaction de textes législatifs, plutôt que pour la rémunération du personnel.

13. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour sa gestion et le Secrétariat pour la préparation des documents. Il a également remercié le Secrétariat d'avoir proposé à nouveau un budget à croissance nominale zéro et il a salué les efforts dans la recherche de contributions extrabudgétaires pour la poursuite des activités de l'Institut. Les membres de la Commission des Finances étaient prêts à aider le Secrétariat dans ses efforts pour encourager les Etats membres à payer leurs contributions, en particulier les arriérés.

14. La *représentante de l'Allemagne* a remercié le Secrétaire Général pour la présentation détaillée des documents et pour avoir continué à faire un excellent travail malgré des circonstances difficiles.

15. Le *représentant du Japon* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation des premières estimations du projet de Budget pour 2022. Il a exprimé sa satisfaction pour ce Budget à croissance nominale zéro et il a remercié le Secrétariat d'avoir poursuivi une approche saine sur le plan financier.

16. Le *représentant de l'Espagne* s'est joint aux autres membres de la Commission des Finances pour remercier le Secrétaire Général et le Secrétariat pour la préparation des documents. En ce qui concerne les augmentations prévues des salaires et des dépenses de sécurité sociale en raison de l'introduction du barème des salaires des Nations Unies, il a demandé s'il serait possible de disposer lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances, d'une projection de la croissance prévue, afin d'avoir une idée de son impact sur le budget de l'Institut dans les années à venir.

17. Le *Secrétaire Général* a remercié les représentants des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Japon pour leur soutien et leur encouragement. Il a approuvé la proposition faite par le représentant de l'Espagne. Le Secrétariat préparerait une proposition avec une projection des dépenses en matière de salaires et de sécurité sociale pour les cinq prochaines années environ, avec des informations sur l'évolution des effectifs en fonction de l'âge de la retraite, en vue d'assurer la durabilité des finances de l'Institut.

18. Le *représentant de l'Italie* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation détaillée et les documents approfondis. Il s'est joint aux autres membres de la Commission des Finances pour remercier le Secrétariat pour son travail sur ces documents et pour avoir adopté une approche prudente et circonspecte des finances de l'Institut. Le *représentant de la France* s'est joint au représentant de l'Italie pour remercier le Secrétaire Général de l'excellente gestion des contributions de chaque Etat membre.

19. *La Commission a pris note des informations sur les premières estimations du projet de Budget 2022.*

Point n°4 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2020 (F.C. (91) 3)

20. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (91) 3, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

21. Le *Secrétaire Général* a informé la Commission qu'UNIDROIT avait clôturé son exercice financier fin février, selon la pratique des années précédentes, raison pour laquelle le document avait été distribué début mars et non un mois à l'avance comme les autres documents. Pour l'exercice financier 2020, UNIDROIT disposait d'un excédent d'environ 45.000,00 €. En ce qui concernait l'impact de la pandémie sur les activités de l'Institut en 2020, bien que des économies importantes aient été réalisées sur les déplacements officiels et les réunions d'experts à Rome, la pandémie avait toutefois entraîné des dépenses supplémentaires, en particulier pour les mesures de sécurité requises pour le personnel et les visiteurs de l'Institut et pour la mise en place de technologies de l'information (ces dernières étant nécessaires pour la transition vers des réunions en ligne et hybrides) dont la Commission des Finances avait été informée lors de réunions précédentes. Il a souligné que les investissements dans les technologies de l'information seraient utiles dans le futur, bien après la pandémie, vu qu'un certain nombre de réunions d'experts continueraient à se tenir en distanciel, notamment pour les travaux intersessions. En ce qui concernait la restructuration du site Internet d'UNIDROIT, le processus était en cours; le montant de 15.000,00 € réservé à cette fin n'avait pas été dépensé en 2020 mais le serait en 2021.

22. Le Secrétaire Général a indiqué que la raison pour laquelle l'excédent en 2020 n'était pas plus important était principalement attribuable au fait que les recettes ordinaires étaient inférieures d'environ 137.000,00 € aux prévisions. Ceci était dû, dans une large mesure, à un retard dans le versement des contributions de certains Etats membres. Il a néanmoins souligné que ce manque à gagner n'était pas alarmant étant donné qu'un certain nombre d'Etats membres qui n'avaient pas versé leurs contributions en 2020 n'avaient généralement pas d'arriérés et que cela était dû à une erreur bureaucratique qui serait rectifiée en 2021. Il a de nouveau encouragé tous les Etats membres à verser leurs contributions impayées et il a remercié les Etats qui avaient effectué leurs paiements depuis la session d'automne de la Commission.

23. Le *Président* a félicité le Secrétariat pour avoir su transformer une situation de crise en une opportunité d'accroître l'efficacité des méthodes de travail d'UNIDROIT et des technologies de l'information à sa disposition. Il s'est dit convaincu que cet investissement continuerait à porter ses fruits à l'avenir.

24. La *représentante de l'Indonésie* a remercié le Secrétaire Général pour la mise à jour et la préparation des documents. Elle a fait remarquer que des problèmes avaient été rencontrés pour le paiement de la contribution de l'Indonésie, mais qu'on espérait en une solution rapide. Elle a renouvelé son soutien total aux travaux importants de l'Institut.

25. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour la clarté de ses explications des documents. Elle a également remercié le Secrétariat pour sa flexibilité face aux défis rencontrés pendant la pandémie.

26. Le *Secrétaire Général* a remercié la représentante de l'Indonésie pour l'information communiquée, ainsi que la représentante du Canada pour son témoignage de soutien.

27. *La Commission a pris note des informations sur le premier examen des Comptes de l'exercice financier 2020.*

Point n°5 de l'ordre du jour: Actualisation sur la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (91) 4)

28. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (91) 4, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

29. Le *Secrétaire Général* a précisé que les nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale avaient été entièrement mis en œuvre. Il y avait donc peu à signaler depuis la dernière session. Le Comité du SIRP pour l'administration des fonds avait fourni au Secrétariat un Rapport sur l'état des contributions des employés au nouveau régime de retraite (ci-joint au document). A ce stade, les fonds étaient conservés sur un compte courant en attendant d'être transférés, une fois qu'ils auront atteint 500.000 €, vers le fonds ordinaire. Il ne restait plus à la Commission que de prendre note du Rapport mis à jour du CAF. Il a ajouté que les membres du personnel adhéraient au nouveau système à mesure qu'ils entraient à faire partie du Secrétariat et que davantage de membres suivraient à l'avenir.

30. *La Commission a pris note des mises à jour sur la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT.*

Point n°6 de l'ordre du jour: Divers

31. Le *Président* a invité le représentant des Etats-Unis d'Amérique à prendre la parole.

32. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a indiqué qu'il souhaitait soulever la question de l'éthique au sein des organisations intergouvernementales, précisant qu'il s'agissait d'une priorité pour les Etats-Unis. Il a noté que la Mission des Etats-Unis à Rome était tenue de fournir des rapports annuels au Congrès sur toutes les organisations multilatérales auxquelles elle fournissait des fonds. UNIDROIT n'était pas une grande organisation et, son personnel étant peu nombreux, il ne disposait pas d'un département des Ressources humaines spécifique. Il a ajouté que les membres de la Commission des Finances constituaient une ressource précieuse en raison de leur expertise et de leur connaissance des pratiques pertinentes en vigueur dans d'autres organisations internationales, notamment les plus petites. Il a souligné qu'il existait un certain nombre d'initiatives concernant les comportements éthiques qui pouvaient être mises en œuvre facilement et sans coût significatif, comme l'adoption d'une déclaration de mission sur l'importance de l'éthique et de la lutte contre le harcèlement ou la protection des dénonciateurs, ou de sessions de formation annuelles dans ce domaine ou d'une ligne d'assistance téléphonique externe. Il a rappelé les avantages potentiels et l'efficacité de telles mesures.

33. Le *Président* a remercié le représentant des Etats-Unis d'avoir rappelé l'importance de l'éthique au sein des organisations internationales et il a souligné qu'il existait des moyens pour les petites organisations de prendre des mesures à cet égard. En tant que *représentant de l'Espagne*, il a exprimé son soutien aux commentaires des Etats-Unis et il a invité les autres membres à soumettre leurs commentaires ou suggestions afin de permettre à la Commission des Finances d'approfondir ce sujet.

34. Le *Secrétaire Général* a remercié le représentant des Etats-Unis qui avait le plein accord du Secrétariat sur ses remarques. Le budget du Secrétariat était limité mais ce dernier était ouvert aux

suggestions et au soutien des membres de la Commission des Finances. Vu la petite taille de l'Institut, l'approche du Secrétariat était caractérisée par la flexibilité de travail des membres du personnel. Il a, en outre, précisé que si des problèmes se posaient, ils pourraient être traités par un tribunal administratif externe et indépendant.

35. Le *Président* a conclu que cette question pourrait être abordée lors de la prochaine réunion de la Commission des Finances, au cours de laquelle un certain nombre de mesures à coût nul ou faible, semblables à celles adoptées par d'autres petites organisations internationales, pourraient être envisagées.

36. Il a fait savoir qu'il s'agissait de sa dernière réunion au sein de la Commission des Finances car son mandat à Rome était arrivé à terme. Il a remercié tous les membres de la Commission des Finances pour leur participation, le Secrétaire Général et le Secrétariat pour l'excellent travail de préparation des documents et de réponse à toutes les questions posées par la Commission des Finances.

37. La *représentante de la Suisse* a indiqué qu'elle quittait également Rome et que cette réunion serait, pour elle aussi, la dernière. Elle a remercié les membres de la Commission des Finances et le Secrétariat pour l'excellent travail de préparation des documents et pour la précision des informations fournies.

38. Le *Secrétaire Général* a remercié le Président pour son excellente présidence et ses contributions aux travaux de la Commission. Il a également remercié la représentante de la Suisse pour ses contributions aux travaux de la Commission. Il a proposé de tenir la prochaine réunion début ou mi-octobre, soit le 7 ou le 14 octobre 2021, sous réserve de confirmation ultérieure.

39. En l'absence d'interventions, le *Président* a clôturé la session.

ANNEXE**LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Michaela GASTIGER	(Allemagne)
M. Eduardo BRIGIDI DE MELLO	(Brésil)
Mme Manon DOSTIE	(Canada)
M. Rafael OSORIO	(Espagne)
M. Samuel ROTHENBERG	(Etats-Unis d'Amérique)
Mme Stéphanie FELIX	(France)
Mme Agnes Rosari DEWI	(Indonésie)
M. Luca PASCALI	(Italie)
M. Masamichi YAMASHITA	(Japon)
Mme XU Lingling	(République Populaire de Chine)
M. Ian THOMPSON	(Royaume-Uni)
Mme Lorenza FÄSSLER	(Suisse)

Secrétariat d'UNIDROIT

M. Ignacio TIRADO	(Secrétaire Général)
Mme Anna VENEZIANO	(Secrétaire Générale adjointe)
M. Carlo DI NICOLA	(Fonctionnaire juridique principal)